

## **UNE PERSPECTIVE POLYPHONIQUE SUR BIEN QUE ET MÊME SI DANS LES ARTICLES DE RECHERCHE FRANÇAIS**

---

**Anders Alvsåker DIDRIKSEN**

Université de Bergen

[anders.didriksen@if.uib.no](mailto:anders.didriksen@if.uib.no)

**Résumé** : Cet article présentera quelques résultats d'une étude liée au projet KIAP. L'étude a pour but de montrer comment les connecteurs *bien que* et *même si* contribuent à l'argumentation dans les articles de recherche et de développer un modèle d'analyse polyphonique des deux connecteurs en question qui n'ont pas encore été traités dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique (la ScaPoLine) (Nølke *et al* 2004). Dans cet article nous nous limiterons à *bien que*.

**Summary** : This article presents some of the results of study associated with the KIAP-project. The aim of this study is to examine how the connectives "bien que" and "même si" contribute to the argumentation in French research articles and to develop a model for polyphonic analysis of these two connectives which have not been treated yet in the Scandinavian theory of linguistic polyphony (la ScaPoLine) (Nølke *et al* 2004). This article focus on the connective *bien que*.

**Mots clés** : Polyphonie, argumentation, instructions logico-sémantiques, connecteurs concessifs, subjonctif.

**Keywords** : Polyphony, argumentation, logical-semantic instructions, concessive connectives, subjunctive.

## Une perspective polyphonique sur *bien que* et *même si* dans les articles de recherche français

Dans la présentation thématique du colloque *Dialogisme: langue, discours* on propose de définir le dialogisme « comme l'orientation de tout discours, constitutive et au principe de sa production comme de son interprétation, vers d'autres discours. Cette orientation se manifeste sous forme d'échos, de résonances, d'harmoniques, qui font signe vers d'autres discours ; sous forme de voix introduisant de l'autre dans l'un ». Sans entrer dans la discussion des similarités et différences entre le dialogisme et la polyphonie, je vais présenter quelques résultats d'une étude liée au projet KIAP (voir <http://www.uib.no/kiap> et Fløttum *et al.* 2006). Dans cette étude nous nous appuyons sur la théorie scandinave de la polyphonie linguistique (la ScaPoLine) (Nølke *et al.* 2004) pour montrer comment le connecteur concessif *bien que* introduit la voix de l'autre dans l'un. Le but de l'étude est de montrer comment les deux connecteurs concessifs *bien que* et *même si* contribuent à l'argumentation dans les articles de recherche et de développer un modèle d'analyse Scapolinien des deux connecteurs en question car ces connecteurs n'ont pas encore été traités de manière approfondie dans la ScaPoLine (Nølke *et al.* 2004). Dans cet article nous nous limiterons au connecteur *bien que*.

### 1 – UN MODÈLE D'ANALYSE SCAPOLINIEN DU CONNECTEUR *BIEN QUE*

Pour nous servir de la ScaPoLine, nous sommes obligés d'identifier les instructions logico-sémantiques avant qu'il soit possible d'entreprendre les analyses polyphoniques. Par « instructions logico-sémantique » nous entendons, à l'instar de Nølke *et al.* (2004), les consignes données par un connecteur concernant l'interprétation de ses arguments et du sens complexe auquel leur combinaison donne lieu. Pour formuler les instructions logico-sémantiques de *bien que*, nous avons utilisé plusieurs sources. Les plus importantes sont :

1. La théorie ScaPoLine (Nølke *et al.* 2004)
2. Des descriptions théoriques de *bien que*, notamment celle de Mary-Annick Morel 1980 et 1996
3. Des analyses d'un grand nombre d'exemples réels de *bien que*, relevés dans la partie française du corpus KIAP<sup>1</sup>.

En nous appuyant sur la ScaPoLine, les instructions logico-sémantiques sont utilisées dans des analyses polyphoniques qui identifient des *sylogismes*, *enthymèmes* et *topoi* s'exprimant implicitement dans le texte à travers les connecteurs. Considérons un exemple du corpus KIAP :

- 1) «La réponse de l'enfant, bien qu'indirecte, est claire »  
p : la réponse de l'enfant est indirecte  
q : la réponse (indirecte) de l'enfant est claire

Cet énoncé provient d'un article linguistique et est situé après l'exemple d'un ordre donné à un enfant par son père et la réponse de cet enfant. L'auteur de l'article, qui souhaite montrer l'importance du contexte pour l'interprétation d'un énoncé, dit que « la réponse de l'enfant est claire ». Il ajoute cependant la proposition incidente et elliptique « bien qu'indirecte » entre le sujet et le verbe de la phrase. En reliant les arguments *p* et *q* par *bien que*, le locuteur impose aux allocutaires d'accepter un autre argument *r* : normalement, une réponse indirecte n'est pas claire. Cet argument *r* est contraire à *q* qui implique un argument *non-r*. Il y a donc une relation concessive entre *p* et *q*. Cette relation entre *p* et *q* est selon Morel (1996 : 7) une des conditions essentielles de la réalisation de la concession. Dire

<sup>1</sup> Le corpus KIAP est un corpus électronique consistant en 450 articles scientifiques répartis sur trois langues (norvégien, français et anglais) et trois disciplines (linguistique, économie politique et médecine). On a donc 150 articles français, 50 articles de chacune des trois disciplines.

que  $p$  est normalement associé à  $r$  « suppose une vision préétablie de la relation entre les éléments mis en présence, ou du moins un accord tacite entre les locuteurs sur cette relation » (*ibid.*) et c'est exactement cette « vision préétablie » ou « l'accord tacite » qui sont exprimés par les topos dans les analyses polyphoniques. Si nous prenons en compte l'implicite, nous pourrions expliquer l'énoncé « La réponse de l'enfant, bien qu'indirecte, est claire » par un syllogisme et une réfutation de la conclusion du syllogisme qui implique une réfutation ou une modification de la prémisse majeure du syllogisme :

- Prémisse majeure implicite : Normalement quand une réponse est indirecte, elle n'est pas claire (si  $p$  alors  $r$ )
- Prémisse mineure : La réponse de l'enfant est indirecte ( $p$ )
- Conclusion implicite: La réponse de l'enfant n'est pas claire ( $r$ )
- Réfutation de la conclusion du syllogisme : La réponse de l'enfant est claire ( $q = non-r$ )
- Prémisse majeure alternative implicite: Les réponses indirectes peuvent être claires

C'est ce syllogisme implicite que nous rendons explicite par l'analyse polyphonique. Nous proposons l'analyse polyphonique suivante pour *bien que* :

Structure : Bien que  $p, q / q$ , bien que  $p$   
pdv<sub>1</sub> : [ON<sub>+L</sub>] (VRAI ( $p$ ))  
pdv<sub>2</sub> : [ON] (TOP (si  $p$  alors  $r$ ))  
pdv<sub>3</sub> : [ $l_0$ ] (VRAI ( $q$ ))  
pdv<sub>4</sub> : [ON] (TOP (si  $q$  alors non- $r$ ))

Concernant la notation de l'être discursif dans pdv<sub>1</sub>, il faut remarquer que le locuteur L est inclus dans le ON. C'est pourquoi nous avons choisi la notation [ON<sub>+L</sub>].

Expliquons cette analyse polyphonique par une comparaison avec l'analyse logique :

Prémisse majeure : (pdv<sub>2</sub>) (Normalement) quand ...  
Prémisse mineure : (pdv<sub>1</sub>)  
Conclusion : ( $r$ )

Réfutation de la conclusion du syllogisme : (pdv<sub>3</sub>)  
Prémisse majeure alternative : (pdv<sub>4</sub>)

Nous retrouvons le topos de pdv<sub>2</sub> dans la prémisse majeure et l'argument  $p$  est la prémisse mineure. La conclusion du syllogisme est aussi intégrée dans le pdv<sub>2</sub> de l'analyse polyphonique. Comme le locuteur de l'énoncé  $l_0$  prend la responsabilité de pdv<sub>3</sub> qui oppose la conclusion du syllogisme, c'est l'argument  $q$  qui est assumé par le locuteur. En exprimant  $q$  (pdv<sub>3</sub>), le locuteur ne contredit pas l'argument  $p$  (pdv<sub>1</sub>) dans le syllogisme, mais la conclusion  $r$ . Il impose ainsi une prémisse majeure alternative qui soutient la coexistence des arguments  $p$  et  $q$ . C'est-à-dire «  $p$  entraîne  $q$  » ou bien «  $q$  ne dépend pas de  $p$  ».

## 2 – UNE PERSPECTIVE POLYPHONIQUE SUR LE SUBJONCTIF

Le fait que le subjonctif soit quasiment obligatoire après *bien que*, nous oblige à examiner l'aspect polyphonique du subjonctif qui selon Nølke (1985, 1993) « est un marqueur syntaxique de polyphonie interne ».

La valeur fondamentale du subjonctif est, selon Grevisse & Goosse (1993 : § 864), d'indiquer « que le locuteur (ou le scripteur) ne s'engage pas sur la réalité du fait ». Huot (1996), qui résume les paragraphes consacrés aux variations modales dans les différents types de subordinées chez Damourette & Pichon, dit que ces auteurs s'attachent « ... surtout à montrer que, dans tous ses emplois, le subjonctif y exprime non pas le doute mais le "non-jugement" » (Huot 1996 : 65). Il s'agit

donc d'un mode qui indique que l'énoncé en question n'est pas pris en charge par le locuteur<sup>2</sup>. Le subjonctif peut ainsi être caractérisé comme un marqueur de polyphonie ou de dialogisme.

Déjà en 1985, Nølke a formulé des hypothèses concernant la polyphonie et le subjonctif. Selon Nølke, le subjonctif « marquerait une forme spéciale de polyphonie » (Nølke 1985 : 55). Il voit le subjonctif comme « une trace syntaxique de l'énonciation » (*ibid.*). Nølke renvoie à Togeby (1982), qui explique l'absence de subjonctif dans l'exemple 0 par le fait que cette phrase est « une sorte de citation d'une déclaration déjà faite », et donc une variante de discours rapporté qui est polyphonique :

« 2) » « ... et d'ailleurs, ce n'était pas vrai qu'il avait le nez trop petit » (*ibid.*)

En se fondant sur cette observation, Nølke postule qu'on peut trouver la cause de l'utilisation du subjonctif ou de l'indicatif par une diversification des types de polyphonie. Il distingue ainsi la *polyphonie interne*, qui implique une nuance de subjectivité, de la *polyphonie externe*, qui implique une nuance d'objectivité. Compte tenu des modifications faites par *Les polyphonistes Scandinaves* dans *La ScaPoLine* (Nølke *et al.* 2004), la polyphonie interne est définie comme une « [s]tructure polyphonique renfermant à la fois le locuteur de l'énoncé et le locuteur textuel » (*ibid.* : 179), et la polyphonie externe comme une « [s]tructure polyphonique renfermant un être discursif autre que le locuteur » (*ibid.*). Le subjonctif est donc relié à la polyphonie interne. Partant de ces définitions, Nølke formule l'hypothèse suivante : « Le subjonctif est un marqueur syntaxique de polyphonie interne. L'énonciateur de la subordonnée est associé à [L], alors que l'énonciateur de la principale est associé à  $l_0$  » (Nølke 1985 : 59)<sup>3</sup>. En se fondant sur des analyses de quelques exemples de Togeby, Nølke (1985 : 61) propose une définition plus développée de la notion de polyphonie interne : la polyphonie interne au sens strict. Les Polyphonistes Scandinaves confirment cette définition et cette hypothèse dans *La ScaPoLine* : « le subjonctif est relié à la polyphonie interne au sens strict, où L est seul responsable du pdv véhiculé par la proposition contenant le subjonctif et  $l_0$  est responsable du pdv véhiculé par la principale » (Nølke *et al.* 2004 : 53). En ce qui concerne *bien que*, cette définition implique que L est seul responsable de la proposition (ou argument) concédée, c'est-à-dire  $p$  dans la séquence  $q$  bien que  $p$  / bien que  $p$ ,  $q$ . Nous aurions donc selon la définition de Nølke une analyse polyphonique de  $q$  bien que  $p$  comme suit :

pdv<sub>1</sub> : [L] (VRAI ( $p$ ))  
pdv<sub>2</sub> : [ON] (TOP (si  $p$  alors  $r$ ))  
pdv<sub>3</sub> : [ $l_0$ ] (VRAI ( $q$ ))  
pdv<sub>4</sub> : [ON] (TOP (si  $q$  alors non- $r$ ))

Ce qui nous semble être un problème dans cette analyse, c'est le fait que L est seul responsable de l'argument qu'il concède (pdv<sub>1</sub>). Intuitivement, et c'est ce que corrobore aussi Morel, on a l'impression que la concessive doit être prise en charge par un autre être discursif que le locuteur car il s'agit d'un point de vue qu'il concède. Et comme il le concède, ce point de vue doit être assumé par quelqu'un d'autre. Cet autre peut être l'allocutaire ou peut-être plus fréquemment l'ON-polyphonique incluant le locuteur (ON<sub>+L</sub>). C'est pourquoi nous avons proposé que ce soit le ON<sub>+L</sub> qui soit responsable de ce point de vue dans l'analyse par défaut.

Pour avancer cette hypothèse il faut étudier le subjonctif de plus près. Nous nous permettons d'emprunter quelques exemples à Soutet (2000 : 139) :

« 3) » Croyez-vous que Dieu soit Père, Fils et Esprit ?

« 4) » Croyez-vous que Dieu est Père, Fils et Esprit ?

Avant de discuter ces deux exemples, nous indiquons quelques-unes des définitions utilisées par Soutet (2000 : 138). Il définit *le locuteur (L)* comme suit : « ... celui qui, matériellement, émet

<sup>2</sup> Nous ne rentrons pas ici dans la discussion concernant la notion de « prendre en charge », « être responsable de » *etc.* Nous utilisons ces notions de la même manière que Nølke *et al.* (2004 : 44). Pour une critique de cette manière d'utiliser ces notions, voir par exemple Dendale et Coltier (pp. 125-140) dans Bres *et al.* 2005.

<sup>3</sup> On trouve quasiment le même article dans Nølke 1993. Nous référons dorénavant à la première parution de l'article dans *Langages* 80, c'est-à-dire Nølke 1985.

l'énoncé » et l'énonciateur (E) est défini ainsi : « ... celui [qui] assume l'énoncé », par exemple celui qui garantit la vérité d'un énoncé assertif. En ce qui concerne les deux exemples 3) et 4), Soutet dit qu'en 0 « L assume et la question (*croyez-vous*) et le contenu de la conjonctive : il en est aussi l'énonciateur (E) si bien que L et E s'identifient absolument » (*ibid.*). Donc, selon Soutet, l'indicatif dans 4) indique que celui qui émet matériellement l'énoncé s'identifie absolument avec celui qui assume l'énoncé. Quant à l'exemple 3), où l'on trouve le subjonctif, « L, s'il assume, en tant qu'E<sub>1</sub>, la question (*croyez-vous*), n'assume pas le contenu de la conjonctive, renvoyé à un autre énonciateur ou groupe d'énonciateurs (E<sub>2</sub>) » (*ibid.*). Soutet postule ainsi que le mode (indicatif/subjonctif) dans cette phrase indique si le locuteur prend la responsabilité (ou non) du contenu de la question. Il dit ainsi que le subjonctif en 3) entraîne la polyphonie, car le subjonctif implique que le locuteur n'assume pas la responsabilité du contenu de la conjonctive qui provient d'une autre source. Soutet semble ainsi postuler une hypothèse différente de l'hypothèse de Nølke selon laquelle c'est le locuteur textuel qui assume la responsabilité de la conjonctive (la proposition contenant le subjonctif). Soutet donne aussi un exemple de subjonctif en concessive :

« 5) » Bien que Pierre soit malade, il travaille

Concernant cet exemple, Soutet dit qu'il n'est complètement interprétable qu'en « opposition avec un énoncé sous-jacent du type *Si on est malade, on ne travaille pas*, assumé par une seconde instance énonciatrice » (Soutet 2000 : 139). Cette interprétation de l'exemple 0 correspond très bien à notre schéma d'analyse polyphonique de *bien que*. Morel corrobore aussi cette analyse de *bien que* et des arguments implicites imposés par ce connecteur. Selon elle, « [l']association de *bien* et de *que* marque doublement le fait que l'énonciateur n'est pas à l'origine du jugement énoncé dans la subordonnée » (Morel 1996 : 24).

Passons à ce qui concerne la relation du subjonctif et l'indicatif dans l'analyse de *bien que*. Selon Riegel *et al.* ([1994]1999 : 513), on peut remarquer « parfois, chez les bons auteurs, l'emploi de l'indicatif après ces conjonctions<sup>4</sup>, ce qui n'est pas totalement illogique s'il s'agit de faits réels ». Et bien que Grevisse & Goosse (1993 : § 1093) disent que « le subjonctif est le mode habituel des propositions concessives, même s'il s'agit d'un fait réel », ils corroborent le point de vue de Riegel *et al.* en disant que « [s]i le subjonctif est le mode régulier, on constate que l'indicatif (y compris le conditionnel) est fréquent dans la langue parlée. Il n'est pas si rare dans la langue écrite, surtout dans les concessives introduits par une véritable conjonction » (*ibid.*). Ils ajoutent que « comme [l']indicatif dans les [propositions] concessives est attesté depuis longtemps et notamment à la période classique ..., on ne peut guère l'attribuer au déclin du subj. » (*ibid.*). Damourette et Pichon (1983 [1933] : Tome cinquième, §1915) expliquent le subjonctif après *bien que* par le fait que « le fait subordonné est présenté comme déjà connu ». Concernant l'indicatif après *bien que*, ils disent que « dès que l'on veut réexprimer le jugement dans la phrase même, l'indicatif vient naturellement » (*ibid.*).

Il nous semble donc qu'il est légitime d'utiliser l'indicatif après *bien que* s'il s'agit d'un fait réel ou s'il s'agit d'un fait réexprimé. Dans ce cas, le locuteur a cependant le choix entre l'indicatif et le subjonctif. Et nous avons donc l'impression que le choix d'utiliser l'indicatif après *bien que* doit être motivé et que l'utilisation du subjonctif est non motivée (la valeur par défaut). L'utilisation de l'indicatif après *bien que* est ainsi un moyen d'insister sur la réalité du contenu de la proposition concessive.

Si le subjonctif après *bien que* n'est pas une obligation imposée par les règles grammaticales mais un choix fait par le locuteur, le modèle d'analyse polyphonique de *bien que* doit avoir la possibilité d'incorporer ces deux possibilités (*bien que* + subjonctif et *bien que* + indicatif).

Selon Morel (1996) il y a trois types de concession : logique, rectificative et argumentative. Concernant la concession rectificative, Morel (1996 : 47) dit que :

« l'emploi du subjonctif n'est pas contraint. L'énonciateur utilise à son gré l'indicatif ou le subjonctif, selon qu'il veut mettre l'accent sur sa prise en charge effective de la rectification qu'il propose [...], ou simplement sur le changement de plan énonciatif et sur sa prise en compte de la discontinuité entre sa

<sup>4</sup> Ils parlent ici des conjonctions *bien que*, *quoique*, *encore que* et *malgré que*.



représentation préalable et celle qui lui est imposée par la situation, c'est alors le subjonctif qui est requis »

Plus schématiquement, on peut dire que dans la séquence *X, bien que Y* où l'argument *p* est véhiculé par *Y* et l'argument *q* par *X*, l'argument *q* est pris en charge par l'énonciateur /locuteur (si le verbe est à l'indicatif) et l'argument *p* est pris en charge par l'énonciateur/locuteur (si le verbe est aussi à l'indicatif). Selon Morel et dans les termes des polyphonistes scandinaves, il est donc le locuteur textuel (L) qui est responsable de l'argument *p* dans *q, bien que p* si le verbe dans *p* est à l'indicatif. Cependant, si le verbe est au subjonctif, le locuteur n'est pas la source de *p*. Il marque simplement qu'il sait que *q* n'est pas ce qu'on attend si *p* est vrai. Morel rejoint ainsi Soutet sur ce point. Ils sont donc en désaccord avec Nølke quand il dit que le subjonctif implique que le locuteur textuel (L) est « seul responsable du pdv véhiculé par la proposition contenant le subjonctif » (Nølke *et al* 2004 : 53).

### 3 - APPLICATION DE NOTRE MODÈLE D'ANALYSE À UN EXEMPLE AUTHENTIQUE

Regardons un exemple tiré de l'introduction d'un des articles d'économie politique :

#### 6) Introduction

...

Si l'équilibre concurrentiel est caractérisé par une situation de sur-capitalisation par rapport au stock de capital de la règle d'or, la limite de l'économie avec oligopoles lorsque le nombre de firmes de ce dernier tend vers l'infini est l'optimum d'ALLAIS-DIAMOND-SAMUELSON. Autrement dit le stock de capital converge vers celui de la règle d'or (le taux d'intérêt est égal au taux de croissance de la population). Nous montrons également que le stock de capital croît et que l'utilité décroît avec le nombre de firmes de l'oligopole.

Nous montrons de plus que lorsque le nombre d'oligopoles tend vers l'infini, la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole reste strictement positive **bien que** la valeur de leurs profits tende vers zéro. Autrement dit, une bulle se forme sur les titres de propriété des firmes de l'oligopole. Cet article peut donc être vu comme une contribution à la littérature étudiant les bulles sur les actifs financiers (voir TIROLE [1985]). Il illustre également l'idée que les oligopoles peuvent réduire la sur-capitalisation qui pourrait exister à l'équilibre concurrentiel.

Faute de place, nous ne considérons que ce qui est important pour l'utilisation de *bien que* dans cet exemple. C'est-à-dire :

... la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole reste strictement positive **bien que** la valeur de leurs profits tende vers zéro

Les arguments de *bien que* dans cet exemple, qui a la structure *q bien que p*, sont donc :

*p* : la valeur de leurs profits tend vers zéro (la valeur des profits des firmes tend vers zéro)  
*q* : la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole reste strictement positive

En nous appuyant sur notre modèle d'analyse par défaut nous pouvons identifier les quatre pdv suivants :

pdv<sub>1</sub> : [ON<sub>+L</sub>] (VRAI (la valeur des profits des firmes tend vers zéro))  
pdv<sub>2</sub> : [ON] (TOP (**si** la valeur des profits des firmes tend vers zéro **alors** la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole devient négative))  
pdv<sub>3</sub> : [I<sub>0</sub>] (VRAI (la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole reste strictement positive))  
pdv<sub>4</sub> : [ON] (TOP (**si** la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole reste strictement positive **alors** la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole ne devient pas négative))

Dans **pdv**<sub>1</sub> le locuteur concède que la valeur des profits des firmes tend vers zéro. En s'appuyant sur *bien que*, le locuteur présente l'argument *p* comme un argument exprimé par un autre être discursif. Le locuteur marque seulement qu'il est d'accord avec cet argument, mais il n'est pas la source du pdv<sub>1</sub>. La source doit être l'ON-polyphonique, c'est-à-dire « un vrai collectif où les membres se distinguent en tant qu'individus susceptibles de prendre la parole » (Nølke *et al.* 2004 : 39). Dans ce contexte, il s'agit des chercheurs d'économie politique.

Le **pdv<sub>2</sub>** exprime qu'il existe un topos indiquant qu'il est généralement vrai que si (*p*) la valeur des profits des firmes tend vers zéro alors (*r*) la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole devient négative. Comme il s'agit d'un topos, la source doit être le ON homogène, c'est-à-dire des « êtres discursifs pris en tant que collectivité à contours flous, à savoir la LOI, la *doxa*, les idées reçues, les vérités éternelles » (Nølke *et al.* 2004 : 39). De la même façon, l'être discursif responsable de **pdv<sub>4</sub>** doit être le ON homogène.

Dans **pdv<sub>3</sub>**, le locuteur de l'énoncé (*l<sub>0</sub>*) contredit cependant le topos exprimé dans le **pdv<sub>2</sub>** en exprimant l'argument *q* (la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole reste strictement positive). En contredisant le topos dans **pdv<sub>2</sub>**, il s'appuie sur un autre topos tautologique, formulé dans **pdv<sub>4</sub>**, disant que si (*q*) la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole reste strictement positive, alors (non-*r*) la valeur des créances sur les firmes de l'oligopole ne devient pas négative.

### 3 - CONCLUSION

Le connecteur *bien que* est donc un marqueur de polyphonie et de dialogisme. En utilisant *bien que* dans l'argumentation, nous introduisons l'argument de quelqu'un d'autre sans le refuser. Nous introduisons cependant cet argument seulement pour présenter un autre qui est plus fort et qui annule le premier argument. La source de l'argument introduit par *bien que* peut varier selon le mode. Si le verbe est à l'indicatif c'est le locuteur (L), et si le verbe est au subjonctif c'est l'ON-polyphonique, qui est la source de cet argument. Il est donc nécessaire de réexaminer l'effet polyphonique du subjonctif pour nuancer ou rejeter l'hypothèse de Nølke (1985) selon laquelle le subjonctif est un marqueur de polyphonie interne au sens strict.

### BIBLIOGRAPHIE

- Damourette, J. & E. Pichon. (1983[1933]). *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, 1911-1936, Tome cinquième. Paris : d'Artrey.
- Fløttum, K., T. Dahl & T. Kinn. (2006). *Academic Voices – across languages and disciplines*. Amsterdam : John Benjamins Publishers.
- Grevisse, M. & A. Goosse. (1993). *Le Bon Usage*. 13<sup>ème</sup> éd. Gembloux : Duculot
- Huot, H. (1996). « Les propositions subordonnées dans l'EGLF de J. Damourette et E. Pichon », *Langages*, n°124, 51-72.
- Morel, M.-A., (1980). *Etude sur les moyens syntaxiques et lexicaux propre à exprimer une concession en français contemporains*. Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses.
- Morel, M.-A., (1996). *La concession en français*. Paris : Ophrys, Collection L'Essentiel français.
- Nølke, H. (1985). « Le subjonctif : fragment d'une théorie énonciative ». *Langages* 80. 55-70.
- Nølke, H. (1993). *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris : Kimé
- Nølke, H., K. Fløttum & C. Norén. (2004). *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris : Kimé.
- Riegel, M., Pellat, J.-M. & Rioul, R. (1999[1994]). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Soutet, O. (2000). *Le subjonctif en français*. Paris : Ophrys, Collection L'Essentiel français.
- Togeb, K. (1982). *Grammaire française. Volume II : Les Formes personnelles du Verbe*. Copenhague : Akademisk Forlag